



Résidence Madeleine Verdier



Aides financières en EHPAD

Année 2026

Tarifs hébergement

Résident de 60 ans et plus :

- 86.44 €/jour chambre individuelle, soit 2 593.20 €/30 jours
- 76.11 €/jour chambre partagée, soit 2 283.30 €/30 jours
- -60 ans : 104.78 €/en chambre individuelle, soit 3 143.40 €/30 jours

Tarifs dépendance

- Gir 1-2* : 22.85 €/jour, soit 685.50 € pour 30 jours
- Gir 3-4* : 14.50 €/ jour, soit 435 € pour 30 jours
- Gir 5-6* : 6.15 €/jour, soit 184.50 € pour 30 jours

Calcul du prix mensuel :

Hébergement + Dépendance x 30 jours

**Le GIR est une évaluation du degré d'autonomie de la personne.*

3 aides peuvent être accordées aux personnes qui résident en EHPAD





L'APA

(Allocation personnalisée d'autonomie) permet de réduire le tarif dépendance pour les personnes relevant des Girs 1, 2, 3 ou 4

Conditions d'attribution :

- Être âgé d'au moins 60 ans,
- Être en situation de perte d'autonomie (seules les personnes relevant **des Girs 1 ou 2 ou 3 ou 4 peuvent percevoir l'APA**),
- Résider en France de manière stable et régulière.

Le dossier de demande d'APA est à retirer auprès :

- Des services du département, du centre communal d'action sociale (CCAS) de votre commune ou d'un point d'information local dédié aux personnes âgées. Pour les personnes qui résident dans le département des Hauts-de-Seine, un exemplaire du dossier de demande est disponible à l'accueil de la Résidence.

Le fait de bénéficier de l'APA permet de payer une partie du tarif dépendance, facturé par l'établissement au résident. L'autre partie est laissée à votre charge.



Ressources/mois	Montant de votre participation financière
Inférieures ou égales à 2 676.09 €	Tarif dépendance GIR 5 ou 6 : 184.50 € *TD = Tarif dépendance
Supérieures à 2 676.09 €	Egale au TD 5/6 ou 184.50 € +
Inférieures à ou égales à 4 117.06 €	0 % à 80 % de la différence entre le TD de l'établissement pour le GIR (TDGIR) du bénéficiaire et le TD 5/6 ou 184.50 € *TD = Tarif dépendance
Supérieures à 4 117.06 €	Egale au TD 5/6 ou 184.50 € +
	80 % de la différence entre le TDGIR et le TD 5/6 ou 184.50 € *TD = Tarif dépendance
EXEMPLE COÛT TOTAL MENSUEL	

Montant total à payer pour un résident disposant de moins de 2 676.09 € de ressources

Résident en Gir 1, Gir 2, Gir 3 ou Gir 4
Tarif hébergement pour une chambre individuelle
2 593.20 € (pour 30 jours)
Votre reste à charge du tarif dépendance
184.50 € (pour 30 jours)

Montant total à payer : 2 593.20 € + 184.50 € = 2 777.70 €



L'ASH (aide sociale à l'hébergement) permet également de réduire le tarif hébergement

Conditions d'attribution :

- Avoir plus de 65 ans (ou plus de 60 ans si l'on est reconnu inapte au travail),
- Avoir des ressources inférieures au montant des frais d'hébergement,
- Résider en France de façon stable et régulière ou disposer d'un titre de séjour en cours de validité.

Le dossier de demande d'ASH est à retirer auprès : de la mairie ou auprès du CCAS de votre commune. La demande doit être faite **dès le projet de l'entrée en EHPAD**.

L'ASH est versée par le département. Le montant est fixé en fonction de :

- Vos ressources, y compris les biens immobiliers, à l'exception de la retraite du combattant et des pensions attachées aux distinctions honorifiques (Légion d'honneur),
- Des ressources de la personne avec laquelle vous vivez en couple,
- Vos obligés alimentaires (enfants, petits-enfants, gendres ou belles-filles).

Si votre demande est acceptée, vous reverserez **90 % de vos revenus** (allocation de logement social comprise) à l'EHPAD.

Les **10 %** restants seront laissés à votre disposition (au minimum 130.10 €).

Pour un statut handicapé, **30 % de l'AAH** (au minimum 310 €).



L'aide au logement permet de réduire le tarif hébergement et donc le montant total à payer, indiqué dans l'exemple précédent

La Résidence Madeleine Verdier est habilitée à recevoir des bénéficiaires de l'**allocation de logement social (ALS)**.

Conditions d'attribution :

L'ALS est attribuée sous conditions de ressources et conformément à certains plafonds variant en fonction de la composition de votre foyer et du lieu de votre logement.

Le dossier de demande d'ALS est à retirer auprès de :

- La caisse d'allocations familiales (C) pour les personnes qui dépendent du régime général.
- La mutualité sociale agricole (MSA) pour celles qui dépendent du régime agricole.

Vous pouvez bénéficier d'une aide allant jusqu'à environ 400€ selon vos ressources. Un simulateur est accessible sur le site internet suivant :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1280>

Nous restons à votre disposition pour toutes informations complémentaires.

N'hésitez pas à nous joindre au : 01.58.07.91.00